

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 DÉCEMBRE 2017

## Administration générale

1. La **séance a été ouverte** à 20h10 en absence de public.
2. L'**ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. **Des comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.

## Sécurité publique

4. Il a été résolu à l'unanimité **de tenir à Saint-Paulin une formation en sécurité civile le 3 mars 2018** et de l'axer sur la mise en œuvre du *Plan de sécurité civile* de la Municipalité. La formation réunira les personnes impliquées.

## Transport

5. Au contrat de pavage 2017, il a été résolu à l'unanimité **de refuser la demande de substitution de la retenue de 5 % par un cautionnement de garantie**, tel qu'il avait été demandé par l'entrepreneur *Construction & Pavage Portneuf inc.*.

## Hygiène du milieu

6. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec le responsable des cours d'eau à la MRC et qu'il a été convenu :
  - de donner suite au projet pilote d'entretien du cours d'eau Béland-Descoteaux avec un financement gouvernemental et le concours de la MRC;
  - que le responsable de la MRC et la Municipalité travailleront à établir un plan d'action pour contrer l'érosion des berges du cours d'eau rivière St-Louis.

## Santé et bien-être des citoyens

7. Suite à la consultation du 3 décembre et aux discussions entre les parties, il a été résolu à l'unanimité **d'accepter l'offre de la Fabrique de céder ses immeubles à la Municipalité**.
8. Il a été résolu à la majorité (4 contre 2) **d'adopter les modalités d'application du Programme de soutien aux familles pour l'utilisation de couches lavables**. Les désaccords exprimés portaient sur l'admissibilité au Programme. D'aucuns souhaitaient l'offrir aux

familles ayant un enfant aux couches en 2018 peu importe son âge. D'autres voulaient le restreindre aux familles ayant un enfant aux couches né en 2018. **La majorité a décidé de l'offrir aux familles ayant un enfant aux couches en 2018 né le ou après le 1er janvier 2017.** Les familles devront présenter à l'administration municipale une preuve de naissance et une preuve d'achat. La Municipalité remboursera 50 % de la facture d'achat de couches lavables jusqu'à concurrence de 100 \$.

9. Il a été résolu à l'unanimité **de demander, à la Société canadienne des postes, une rencontre pour discuter de l'emplacement des boîtes postales sur le territoire municipal.**

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

10. Aucun dossier à l'ordre du jour.

### **Culture, loisirs et sports**

11. Aucun dossier à l'ordre du jour.

### **Autres sujets**

12. Faute de public, la période de la parole au public n'a pas eu lieu.
13. Par vote unanime, **la séance a été levée à 20 h 30.**